



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 6 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 6 mai 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Lucie De Bons, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absent, le conseiller Christian Hould.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale par intérim, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

E 149-06-05-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant le sujet suivant :

- Versement de subventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 150-06-05-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2024 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 151-06-05-24

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 3 mai 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 4 356 007,46 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 152-06-05-24

DÉPÔT - ADJUDICATION PAR LE TRÉSORIER DU CONTRAT D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 13 491 000 \$

Le trésorier dépose l'adjudication du contrat d'émission d'obligations au montant de 13 491 000 \$ conformément à son pouvoir délégué par le Règlement général SH-1 et en conformité avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, c. C-19).

D 153-06-05-24

DÉPÔT - RAPPORT D'EMBAUCHE DES PERSONNES SALARIÉES EMBAUCHÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte du rapport d'embauche produit par la directrice générale par intérim, conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du *Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan*, pour l'embauche de Naomi Brassard à titre d'employée temporaire pour agir comme agente de soutien aux ressources humaines au Service du capital humain, le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

E 154-06-05-24

EMBAUCHE - AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-24 et l'affichage externe SRH-2024-25;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Josée Fournier au poste d'agente de service aux citoyens au Service des communications et des relations avec les citoyens selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan**

E 155-06-05-24

**EMBAUCHE - COMMIS AUX PRÊTS - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l'affichage externe SRH-2024-19;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Jennifer Châteauneuf au poste de commis aux prêts au Service loisirs, culture et vie communautaire, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 156-06-05-24

**EMBAUCHE - ADJOINTE ADMINISTRATIVE - INGÉNIERIE - SERVICE DE
L'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-46 et l'affichage externe SRH-2024-47;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Mireille Beaudry au poste d'adjointe administrative - ingénierie au Service de l'ingénierie, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 157-06-05-24

**EMBAUCHE - ARBORICULTEUR - HORTICULTEUR / PRÉPOSÉ AUX
ARÉNAS ET PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-39 et l'affichage externe SRH-2024-59;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Charles Tranchemontagne au poste d'arboriculteur - horticulteur / préposé aux arénas et parcs au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que comme condition de maintien en emploi Charles Tranchemontagne doit obtenir une attestation du cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (carte ASP) dans les 6 mois suivant son entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 158-06-05-24

EMBAUCHES - PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS ET PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-06 et l'affichage externe SRH-2024-07;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Mirka Champagne et Simon Lacerte au poste de préposé aux arénas et parcs au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que comme condition de maintien en emploi Mirka Champagne et Simon Lacerte doivent obtenir une attestation du cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (carte ASP) dans les 6 mois suivant leur entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 159-06-05-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE POUR PROJET PILOTE DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DES PRÉPOSÉS AUX ARÉNAS ET PARCS EN PÉRIODE ESTIVALE – CONVENTION COLLECTIVE 2020-2026 - SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA NOUVELLE VILLE DE SHAWINIGAN (CSN)

CONSIDÉRANT QUE l'horaire actuel en période estivale des préposés aux arénas et parcs affectés à l'horaire miroir (six (6) jours – trois (3) jours), ne répond pas aux attentes exprimées par les employés, constitue un irritant majeur ainsi qu'un frein à la rétention de ceux-ci au sein de la division parcs et plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des besoins opérationnels au niveau de la division parcs et plateaux sportifs a été effectuée, en particulier pour répondre à l'offre de services nécessaire la fin de semaine durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite promouvoir le maintien d'un bon climat de travail pour l'ensemble des employés tout en maintenant une offre de services au niveau des parcs et plateaux sportifs répondant aux besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présenté au Syndicat une proposition d'amélioration de l'horaire de travail en période estivale des préposés aux arénas et parcs et qu'à la suite des discussions, celle-ci a été acceptée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan et le Syndicat des cols bleus de la nouvelle ville de Shawinigan (CSN) sont liés par une convention collective pour la période 2020 à 2026;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent prévoir les modalités entourant l'application de ce nouvel horaire de travail sous la forme d'un projet pilote;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la directrice générale par intérim et directrice du Capital humain, Kim Dumais, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la nouvelle ville de Shawinigan (CSN) relativement à la convention collective pour la période 2020 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 160-06-05-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - OFFRE D'ACHAT - PARTIE DES LOTS 3 461 800 ET 3 788 231 DU CADASTRE DU QUÉBEC - FRANCIS BELLERIVE INVESTISSEMENT INC.

CONSIDÉRANT QUE Francis Bellerive investissement inc. a manifesté son intérêt d'acquérir une partie des lots 3 461 800 et 3 788 231 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 2 250 mètres carrés, appartenant à la Ville;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'offre d'achat à intervenir avec Francis Bellerive investissement inc., concernant une partie des lots 3 461 800 et 3 788 231 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 250 mètres carrés, au montant de 265 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les modalités et conditions mentionnées à l'offre soumise, à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celle-ci et à signer tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 161-06-05-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA À L'OFFRE DE RÉSERVATION D'UN TERRAIN - ACCÈS AU SITE - TESCANADA H2 INC.

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de l'offre de réservation d'un terrain intervenue entre la Ville, la Société de développement de Shawinigan inc. et TESCanada H2 inc., par la résolution E 406-27-11-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE TESCanada H2 inc. souhaite mandater des experts pour réaliser l'inventaire écologique du terrain réservé ainsi que quelques tests géotechniques sur ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un addenda à l'offre de réservation de terrain pour permettre l'accès au site;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'addenda à l'offre de réservation d'un terrain à intervenir entre la Ville, la Société de développement de Shawinigan inc. et TESCanada H2 inc. pour l'accès au site, et ce, jusqu'à l'expiration de l'offre de réservation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 162-06-05-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'UTILISATION - BANCS PUBLICS ARTISTIQUES - CENTRE-VILLE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE Roger Gaudreau et Josette Villeneuve ont démontré leur intérêt à utiliser des terrains appartenant à la Ville de Shawinigan afin d'y aménager 3 bancs publics artistiques dans le cadre d'un projet appuyé par le jury de l'entente territoriale Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de prêter 3 espaces définis pour l'installation de 3 bancs publics dans le centre-ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent consigner les conditions et modalités régissant cette utilisation;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention d'utilisation à intervenir avec Roger Gaudreau et Josette Villeneuve leur permettant d'aménager 3 bancs publics artistiques au centre-ville de Shawinigan, à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celle-ci et à signer tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 163-06-05-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACCORD CONTRACTUEL - L'AGENCE PARCS CANADA

CONSIDÉRANT QUE les règlements municipaux ne s'appliquent pas aux terres fédérales en vertu de l'article 125 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, notamment en matière de taxation, de tarification et de vidange des installations septiques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE l'Agence Parcs Canada souhaite veiller à ce que la vidange de ses installations septiques situées dans le Parc national du Canada de la Mauricie se fasse en conformité à la réglementation de la Ville de Shawinigan, sous réserve de certaines conditions négociées, comme si celles-ci étaient érigées sur des terres non fédérales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan, par l'entremise de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, accepte d'accomplir et d'assurer le service de vidange des fosses septiques et de fosses de retenues dans le Parc national du Canada de la Mauricie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan l'accord contractuel à intervenir avec l'Agence Parcs Canada pour la prestation de services de vidange de fosses septiques et de fosses de retenues dans le Parc national du Canada de la Mauricie.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 164-06-05-24

AUTORISATION - L'ACCUEIL JEUNESSE GRAND'MÈRE INC.

CONSIDÉRANT QUE L'accueil jeunesse Grand'Mère inc. souhaite vendre des boissons sans alcool, dans le cadre de la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui se tiendra au parc de la Rivière-Grand-Mère, le 24 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la vente se tiendra sur le terrain de l'Accueil jeunesse Grand'Mère inc. situé au 653, 8^e Avenue, à proximité de l'événement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'Accueil jeunesse Grand'Mère inc. à vendre des boissons sans alcool, dans le cadre de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, au 653, 8^e Avenue, le lundi 24 juin 2024 ou le mardi 25 juin 2024 en cas de report de l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 165-06-05-24

AUTORISATION - VENTE D'EXTINCTEURS PAR APPEL D'OFFRES - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie et de sécurité civile désire se départir d'extincteurs n'étant plus requis ou désuets;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) offre aux municipalités un service de disposition de biens excédentaires;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le Service de sécurité incendie et de sécurité civile à procéder à la disposition d'extincteurs par un processus d'appel d'offres, et ce, par l'entremise du service offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales.

Que le comité exécutif impute les recettes de la vente au fonds général de la Ville.

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 166-06-05-24

AUTORISATION - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - SOUTIEN POUR RÉCLAMATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie et le Service du greffe et des affaires juridiques désirent conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour des services professionnels en soutien pour réclamations, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Colliers Maîtres de projets inc.** pour des services professionnels en soutien pour réclamations, suivant le taux horaire à l'offre de services professionnels datée du 19 avril 2024.

Que le comité exécutif autorise Jessica Vallières, cheffe de division - bureau des grands projets et planification au Service de l'ingénierie ou Stéphane Carbonneau, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec **Colliers Maîtres de projets inc.** pour des services professionnels en soutien pour réclamations.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente de confidentialité et de non-divulgence à intervenir avec Colliers Maîtres de projets inc. dans le cadre du contrat pour les services professionnels en soutien pour réclamations, à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci et à signer tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 167-06-05-24

EXERCICE DU DROIT D'OPTION - FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de vêtements de travail octroyé par la résolution E 317-27-06-22;

CONSIDÉRANT le droit d'option de renouvellement ayant été exercé par la Ville en vertu du contrat pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 par la résolution E 145-01-05-23;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pouvant être exercée par la Ville en vertu du contrat pour une dernière période de 12 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat pour la fourniture de vêtements de travail avec **Gignac Offset Ltée faisant affaires sous le nom de Gignac + Unik**, pour une période additionnelle de 12 mois, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission produit pour cette période, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 168-06-05-24

SUBVENTION - ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU GRAND SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Baseball mineur du Grand Shawinigan a demandé une aide financière pour les tâches assumées lors des activités du baseball mineur sur les terrains appartenant à la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les loisirs et la vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention de 4 000 \$ à l'Association du baseball mineur du Grand Shawinigan pour les tâches assumées lors des activités du baseball mineur sur les terrains appartenant à la Ville de Shawinigan pour la saison 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 169-06-05-24

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

SUBVENTION - CLUB DE SKI DE FOND LE ROCHER

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond le Rocher a demandé une aide financière afin d'obtenir un soutien financier pour la construction de ponceaux sur les sentiers de ski de fond et de raquettes 5 et 7;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les loisirs et la vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention de 4 024,13 \$ au Club de ski de fond le Rocher pour la construction de ponceaux sur les sentiers de ski de fond et de raquettes 5 et 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 170-06-05-24

RÉSILIATION - ENTENTE - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DE LA RUE WILLOW

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'une entente entre la Ville de Shawinigan et la Société de développement culturel et sportif de la rue Willow relative à un prêt à usage de la colonne de type Morris sise sur l'avenue Willow, par la résolution E 152-03-05-12 adoptée lors de la séance tenue le 3 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement culturel et sportif de la rue Willow a été radiée d'office par le Registraire des entreprises suite à la non-production de deux déclarations de mise à jour annuelles consécutives, et ce, depuis le 19 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de résilier l'entente;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers

Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif résilie l'entente intervenue entre la Ville de Shawinigan et la Société de développement culturel et sportif de la rue Willow relative à un prêt à usage de la colonne de type Morris sise sur l'avenue Willow.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 171-06-05-24

ABROGATION DE LA RÉOLUTION E 147-22-04-24

CONSIDÉRANT l'autorisation de la donation d'une estrade au Centre de services scolaire de l'Énergie, par la résolution E 147-22-04-24;

CONSIDÉRANT QUE cette donation est conditionnelle à la signature par le Centre de services scolaire de l'Énergie d'un dégagement de responsabilité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de l'Énergie est assujéti à des règles strictes de sécurité et qu'il décline la donation;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif abroge, à toutes fins que de droit, la résolution E 147-22-04-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 172-06-05-24

RECONNAISSANCE D'ORGANISMES

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisir, sport et activité physique;

CONSIDÉRANT QUE les organismes Groupe scout du centre-ville de Shawinigan inc. (district de la Saint-Maurice) et Energie Basketball ont présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la Commission sur les loisirs et la vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance des organismes Groupe scout du centre-ville de Shawinigan inc. (district de la Saint-Maurice) et Energie Basketball jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisir, sport et activité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 173-06-05-24

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT la résolution E 409-27-11-23 adoptée par le comité exécutif lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention a été revu pour la Fondation La Canopée et J'ai mon appart';

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le versement des subventions suivantes:

- Fondation La Canopée, au montant de 200 \$;
- 'J'ai mon appart', au montant de 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 42.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Président

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe